

MAZZONI Jean
1 rue de Taillis-Vert
42220 St-Julien-Molin-Molette.

A tous ceux qui voudront bien me lire.

Bonjour,

Vous avez naturellement entendu parler de la carrière de St-Julien-Molin-Molette...

Dans le cadre d'une procédure contre l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2020 autorisant la carrière à prolonger son exploitation pour une nouvelle période de 30 ans, le tribunal administratif de Lyon vient de rendre ses conclusions.

Après divers jugements rendus dans des procédures précédemment engagées. C'est la seconde fois que ce tribunal conclue à l'illégalité d'un arrêté préfectoral et cette fois-ci aucun délai n'est laissé à la société Delmonico Dorel : l'annulation est prononcée avec un effet immédiat... mise à l'arrêt de la carrière...

Pour ma part, je ne me souvenais plus d'avoir manger la fenêtre ouverte à midi sans avoir : le bruit des camions et l'absence de poussières rendues plus ou moins huileuses par les gaz d'échappement.

Vous avez certainement lu ou entendu déjà des commentaires... Pour ceux que ça intéresse vous pouvez ouvrir le lien suivant :

<http://lyon.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiques/Coup-d-arret-pour-la-carriere-de-roche-de-Saint-Julien-Molin-Molette>

pour accéder à l'intégralité d'un jugement très intéressant...

J'en profite pour remercier l'ensemble du CA des Amis du Parc pour son soutien qui nous a permis d'attirer l'attention du Parc sur ce non-sens lié au renouvellement de cette autorisation et notre président qui a bien voulu postuler à une place au sein de la Commission de Suivi de Site ainsi qu'à une intervention auprès du tribunal administratif.

Je ne remercierai jamais assez Mme Pérez (ancienne présidente) et Mme Gardet (directrice) pour leur écoute et l'engagement du Parc à nos cotés : engagement, qui avec le soutien de la fédération des Parcs régionaux a permis de donner une autre dimension à notre action. Je remercie naturellement M. Mandon (nouveau président) d'avoir prolongé cet engagement.

Je remercie bien sûr nos avocates pour leur travail et pour avoir accepté de travailler avec leur confrère mandé par le Parc.

Il est par ailleurs indéniable que le changement de municipalité, de part son engagement, constitue un formidable levier pour envisager l'avenir.

Nous avons tous gagné une manche (la lecture des documents contenus dans le lien ci-dessus devrait vous en convaincre) mais qu'en sera t'il après que le carrière ait épuisé son recours, il dispose de deux mois pour cela.

Il convient donc que nous restions tous mobilisés en attendant que d'autre(s) résultat(s) nous permette de réellement savourer ce qui sera sûrement une victoire.

Merci pour votre écoute.

Jean MAZZONI. - 06.85.72.66.05.